

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX
DU 18 JUILLET 2008**

Etaient présents : MERE Philippe
FAURE Jean-Paul
BARNEL Annick
BARRÉ Jean-Claude
CASSAGNE Thierry
LEON Jean-Louis
PELLISSIER Francis (suppléant)
REYNIER-POETE Patrick
TARRO-TOMA Georgette
TROTIN Mathias

Etaient excusés : BATTAIL Sylvie (suppléante)
RAVANAT Jean-Luc

Ordre du jour : Délégation au Président pour la signature des marchés
à procédure adaptée
Dossier RTM pour le Bois Rond
Nomination de Laurence Karst au poste d'ATSEM
Accompagnateur car scolaire
Informations et questions diverses

COMPTE-RENDU DU 21 AVRIL 2008

Jean-Claude Barré rappelle qu'il y aurait lieu de faire le point sur les analyses d'eaux des deux communes et du Sivom, sur la fréquence et la manière dont elles sont réalisées.

Philippe Mère répond que la fréquence des analyses est imposée.

Le compte-rendu de la réunion du 21 avril 2008 est approuvé par les membres du comité syndical.

COMPTE-RENDU DU 26 MAI 2008

Employés communaux

Certains élus indiquent qu'ils n'ont pas noté, ni validé, que les employés pouvaient éventuellement faire partie de la commission "employés".

Philippe Mère répond que cette suggestion a été évoquée mais effectivement pas validée.

Jean-Claude Barré indique que le courrier de réponse adressé aux employés sur leur demande de prime n'a pas été validé.

Philippe Mère répond que ce courrier a été transmis aux employés communaux.

.../...

Jean-Louis Léon tient à répéter que concernant la rémunération du personnel, il souhaite qu'il y ait une mise à plat et que les personnes qui le méritent doivent avoir une augmentation.

Jean-Claude Barré signale qu'à la dernière réunion, une petite discussion avait eu lieu sur les tarifs de la cantine.

Philippe Mère indique que ce sujet sera en discussion au cours de cette réunion.

Les modifications apportées à ce compte-rendu seront corrigées. Celui-ci est approuvé par les membres du comité syndical.

DELEGATION AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Philippe Mère informe le comité syndical que pour pouvoir payer les factures, le Sivom doit donner délégation au Président pour la signature des marchés à procédure adaptée. Il précise que cette autorisation doit être à effet rétroactif à compter de sa prise de fonction.

Le Comité Syndical donne délégation à Philippe Mère pour la signature des marchés à procédure adaptée d'un montant maximum de 30 000 €.

DOSSIER RTM POUR LE BOIS ROND

Philippe Mère informe le comité syndical que pour pouvoir poursuivre les démarches pour les travaux du Bois Rond, le Sivom doit lui donner une autorisation spéciale pour utiliser la procédure de marché adaptée (en-dessous de 90 000 €) avec une publicité également adaptée, avec parution dans les Affiches de Grenoble.

Le Comité Syndical donne pouvoir à Philippe Mère pour lancer la consultation du marché à procédure adaptée avec une publicité également adaptée et l'autorise à signer les pièces correspondantes.

Patrick Reynier-Poète informe que par rapport au projet initial, l'engazonnement a été supprimé.

Philippe Mère précise que le Conseil Général subventionne ces travaux à hauteur de 45 %. L'Agence de l'Eau favorise le traitement à la javel plutôt que les travaux proposés. Philippe Mère n'est pas certain d'obtenir une subvention de l'Agence de l'Eau. Un courrier a été envoyé à la DDASS avec le dossier complet établi par le RTM.

Il faudra finir la protection du captage (mettre un filet) car la DDASS va envoyer un hydrogéologue chargé de vérifier que les consignes ont été respectées.

Le Conseil Général a donné l'autorisation d'anticiper les travaux.

NOMINATION DE LAURENCE KARST AU POSTE D'ATSEM

Philippe Mère informe le Comité Syndical que Laurence Karst a réussi son C.A.P. petite enfance. Son poste doit donc être transformé pour la nommer à l'école maternelle. Ensuite, il faudrait qu'elle puisse passer le concours d'ATSEM.

Il n'y a pas d'ouverture de poste ni de publication car son poste est simplement transformé. Elle reste toujours adjoint technique de 2^{ème} classe, elle conserve le même titre.

Jean-Louis Léon demande quel risque court le Sivom de la nommer ATSEM ?

Philippe Mère répond qu'elle n'a pas le concours et ne peut donc pas être nommée. Le C.A.P. permet de passer ce concours.

Patrick Reynier-Poète souligne que le Sivom pourrait lui faire gravir quelques échelons supplémentaires.

Le Comité Syndical accepte de nommer Laurence Karst au poste d'ATSEM, en conservant son grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Philippe Mère précise qu'il va falloir revoir son temps de travail, qui est actuellement de 31 h par semaine. Le poste actuel d'ATSEM est à 27 h 30 et de plus à compter de la rentrée, il n'y aura plus école le mercredi matin.

Patrick Reynier-Poète indique que les enseignantes de maternelle souhaitent que l'ATSEM soit présente le mercredi matin.

Thierry Cassagne précise que les enseignantes ont besoin de l'ATSEM pour préparer le travail du lendemain, faire du nettoyage.

Georgette Tarro-Toma informe qu'à partir de la prochaine rentrée scolaire, les élèves auront des heures de soutien effectuées le soir. Il faudra repousser les heures de ménage, même en maternelle. L'ATSEM doit être présente lorsque les enfants sont en classe.

Philippe Mère précise que le temps de travail de Laurence Karst ne sera pas baissé. Il faudra se positionner sur la répartition entre les deux communes.

Patrick Reynier-Poète spécifie que les enseignantes ne savent encore pas comment elles vont s'organiser à la rentrée. Il est difficile de donner une répartition aujourd'hui.

Philippe Mère énonce que soit Laurence Karst est à l'école et à Notre Dame de Vaultx, et à ce moment-là, il faudra augmenter son temps de travail ; soit son temps de travail n'est pas augmenté, mais sa présence à Notre Dame de Vaultx sera diminuée.

Jean-Louis Léon rappelle que le comité syndical était d'accord pour que Laurence Karst travaille sur la commune de Notre Dame de Vaultx le mercredi (7 heures) payée par le Sivom, hors vacances scolaires. Ce qui lui importe, c'est de savoir si Laurence Karst sera bien à Notre Dame de Vaultx le mercredi.

ACCOMPAGNATEUR CAR SCOLAIRE

Philippe Mère indique que suite à la nomination de Laurence Karst au poste d'ATSEM, il est nécessaire de la remplacer sur son poste d'accompagnateur dans le car scolaire. Une personne de Saint Jean de Vaulx est intéressée par ce poste.

Patrick Reynier-Poète informe que Patricia Blanchemanche était assistante maternelle et souhaite arrêter pour ne garder des enfants qu'en périscolaire. Elle est intéressée par le poste d'accompagnateur scolaire.

Georgette Tarro-Toma a contacté cette personne qui veut s'occuper de sa fille le matin et le soir et qui ne veut pas faire de périscolaire le soir. Elle a également entendu dire que Mme Blanchemanche souhaitait travailler à l'extérieur.

Philippe Mère précise que le temps de travail de l'accompagnateur est de 1 heure le matin et 1 heure le soir. La proposition est d'employer Mme Blanchemanche à l'essai. Ce poste a été proposé aux agents communaux en place qui ont refusé. Le poste peut être ouvert et une parution peut être faite.

Jean-Claude Barré propose de passer l'information dans les communes.

Georgette Tarro-Toma indique que les effectifs en périscolaire sont importants et qu'il n'y a pas assez d'encadrants pour le nombre d'enfants. Certains parents ont demandé également une garde pour le mercredi matin.

Patrick Reynier-Poète précise que la périscolaire est un service avant et après la classe. Ce n'est pas une garderie et le mercredi il n'y a pas d'école, donc pas de périscolaire. Nous ne pouvons pas répondre à tous les besoins des parents.

Philippe Mère souligne que la garderie n'est pas déclarée au Conseil Général. Il n'y a pas de normes pour cette garderie. Si, la garderie était déclarée, Véronique Mata devrait avoir le BAFA. Souvent Véronique Mata se retrouve avec environ une vingtaine d'enfants. Normalement, c'est un adulte pour 9 enfants. On doit se poser la question de mettre un encadrant supplémentaire. Si c'est le cas, il faut répercuter le coût du salaire sur le tarif appliqué aux familles.

Le Comité Syndical décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2008 pour l'accompagnement dans le car et d'employer Patricia Blanchemanche en contrat à durée déterminée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Cantine

Philippe Mère informe le comité syndical que le relais de Chantelouve a décidé d'augmenter ses tarifs de restauration à compter du 1^{er} septembre 2008. Le prix du repas passe de 3,45 € à 3,65 € et le coût de l'encadrant de 1,00 € à 1,10 €. Une serviette en papier sera donnée aux enfants.

De plus, la réduction au trimestre appliquée pour les enfants prenant des repas réguliers est supprimée.

Il indique que le salaire de Véronique Mata est d'environ 4 300 € par an et Chantelouve facture 4 700 € pour l'encadrement.

Jean-Louis Léon précise que l'an dernier, il y avait déjà eu une augmentation des prix importante car il n'y en avait pas eu l'année d'avant, mais cette année, il n'y a pas de raison d'avoir encore une augmentation de 10 %.

Patrick Reynier-Poète informe que le Sivom est aujourd'hui déficitaire d'environ 2 000 € sur la cantine.

Thierry Cassagne propose de changer de politique ; n'appliquer qu'un seul tarif à prix coûtant.

Patrick Reynier-Poète répond que c'est à la demande des parents d'élèves que des quotients familiaux ont été mis en place, pas forcément assez élevés. Il propose de modifier les tranches des quotients familiaux.

Jean-Claude Barré indique qu'en 2007, 3 800 repas ont été servis. Si Chantelouve facture 4 700 € par an pour l'encadrement, cela fait donc plus d'un euro par repas.

Patrick Reynier-Poète répond qu'une fois par an, un réajustement est effectué sur le nombre de repas pris.

Jean-Louis Léon indique que prendre une 2^{ème} personne encadrant la cantine revient moins chère que le coût facturé par le relais de Chantelouve. Le but est de ne pas aggraver le déficit.

Le comité syndical prend les décisions suivantes :

- les tranches de quotients familiaux sont modifiées : inférieur à 600 ; compris entre 600 et 800 ; supérieur à 800.

Vote : 9 Pour
1 Abstention

- maintien des tarifs, à savoir : 3,34€ ; 4,34 € ; 5,25 €

Vote : 10 Pour

- enlever l'encadrement de Chantelouve et prendre un agent communal

Vote : 10 Pour

Demande d'une famille pour la cantine et le périscolaire

Philippe Mère informe qu'un enfant est scolarisé à l'école maternelle avec des problèmes d'allergies importants. A la rentrée prochaine, les parents n'auront plus d'assistante maternelle et demandent que leur enfant puisse aller à la cantine et à la périscolaire.

Georgette Tarro-Toma a rencontré les parents qui sont prêts à préparer le repas de leur enfant et Véronique Mata devrait le surveiller.

C'est un enfant bien informé qui sait qu'il ne doit rien manger. Le médecin de PMI est prêt à intervenir pour dédramatiser la maladie. Mais s'il n'y a qu'une surveillante en périscolaire, ce ne sera pas possible de prendre cet enfant. Après en avoir parlé avec Véronique Mata, s'il y a un deuxième encadrant à la cantine, elle pourra mettre cet enfant à côté d'elle. Cela pose plus de problème pour le périscolaire.

Mathias Trotin propose d'accepter que cet enfant fréquente la cantine et le périscolaire à condition que les parents signent une décharge.

Jean-Louis Léon indique que si Véronique Mata est d'accord et que les parents signent une décharge, il serait possible de l'accueillir.

Jean-Claude Barré émet une condition ; que Véronique Mata ait un minimum de formation.

Le Comité Syndical accepte que l'enfant fréquente la cantine scolaire si Véronique Mata est d'accord et suive une formation et que les parents signent une décharge.

La fréquentation de cet enfant en périscolaire est refusée.

Sorties piscine à l'école

Georgette Tarro-Toma informe le comité syndical que Jean-Yves Le Gall, directeur de l'école primaire, a établi le dossier de demande de subvention pour les sorties piscine, qui sera versée dans les caisses du Sivom.